

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00575

**PROGRAMME DE COOPÉRATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(PROCESS) – SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN BOOSTER DE
L'INNOVATION SOCIALE 2023 À RONALPIA**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D20230057510

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) – SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN BOOSTER DE L'INNOVATION SOCIALE 2023 A RONALPIA

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) joue un rôle clé dans le développement de notre territoire métropolitain. Un récent panorama de 2018 sur les chiffres clés de l'ESS sur le territoire de Saint-Etienne Métropole révèle que ce secteur représente 40 % des gains en emploi nets du territoire (entre 2014 et 2015 et aujourd'hui) 21 142 salariés, soit 14,1 % de l'emploi total du territoire (à titre de comparaison l'emploi industriel, autre spécificité de la Métropole, représente 16 % de l'emploi total). Rapporté uniquement aux emplois privés, c'est 19,1 % des emplois soit près d'1 emploi sur 5 du privé dans la métropole. Enfin, le poids de l'ESS est 1,35 fois supérieur à la moyenne nationale et constitue une réelle spécificité.

Saint-Étienne Métropole a engagé une politique publique volontariste dédiée à l'ESS au travers d'un PROgramme de Coopération de l'Economie Sociale et Solidaire (PROCESS), dont l'objectif est d'accompagner et de professionnaliser les entreprises de ce secteur d'activité. Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS et de pérenniser les entreprises de l'ESS.

Déjà fortement implantées sur notre territoire, certaines entreprises de l'ESS font face à de nouveaux besoins : elles élargissent leur champ d'activité, s'adressent à de nouveaux publics ou s'implantent sur de nouveaux secteurs. Elles souhaitent donc démultiplier leur impact positif et essaimer leur modèle. Par ailleurs, elles contribuent à la transition écologique, sociale et sociétale sur Saint-Etienne Métropole. Aussi, elles ont besoin d'être accompagnées dans leur changement d'échelle.

A ce titre, l'association Ronalpia sollicite un financement de la part de Saint-Etienne Métropole afin de mettre en œuvre un booster territorial de l'innovation sociale.

La mise en place d'un booster territorial de l'innovation sociale vise à impacter positivement le territoire par le renforcement des capacités économiques des entreprises de l'ESS et par la consolidation d'offres en réponse aux besoins sociaux, sociétaux ou environnementaux à destination des habitants, des collectivités ou des acteurs économiques.

L'association Ronalpia s'engage à mettre en place un « booster de l'innovation sociale » sur le territoire de Saint-Etienne Métropole en 2023. Ce dispositif a comme objectif d'accompagner au moins 5 entreprises relevant de l'ESS, en phase de changement d'échelle, afin de les accompagner dans la définition et la mise en œuvre stratégique de leur développement. Les entreprises concernées devront répondre aux critères suivants :

- Être concernées par un changement d'échelle :
 - Soit viser l'amélioration de leur impact social / environnemental,
 - Et / ou s'adresser à de nouveaux usagers ou élargir le nombre de personnes visées par leur action,
 - Et / ou élargir leur activité à de nouveaux territoires dans une stratégie d'essaimage.
- Être positionnées prioritairement sur l'une des 6 thématiques suivantes :
 - Se nourrir,
 - Se soigner,
 - Se loger,
 - Se déplacer,
 - Améliorer le cadre de vie,
 - L'économie circulaire.
- Être implantées sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Deux projets exogènes maximum pourront être retenus à la condition qu'ils puissent y avoir un impact économique et social sur le territoire de Saint-Etienne Métropole (installation d'une antenne locale, emplois sur le territoire, réponse à un besoin non couvert par les entreprises endogènes).
- Exercer dans le secteur de l'ESS.

Les modalités techniques de l'action sont plus amplement décrites dans une convention, entre Saint-Etienne Métropole et Ronalpia, visant à encadrer la mise en œuvre du booster territorial de l'innovation sociale,

Il est à noter que la Caisse de Dépôts et Consignations attribue une aide financière à Saint-Etienne Métropole d'un montant de 10 000 € pour la réalisation de ce booster de l'innovation sociale sur le territoire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à l'association Ronalpia d'un montant global de 25 000 € pour l'année 2023 pour la mise en place du booster territorial de l'innovation sociale,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et l'association Ronalpia, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur l'exercice 2023 au compte SERV/65748/PROCE.**

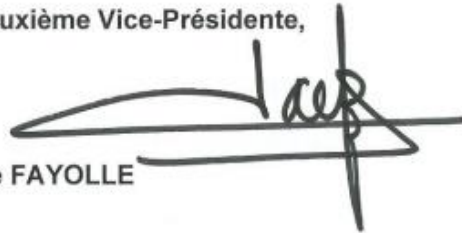
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE